RAPPORT N° 167

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

| REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017 |
|---|
| SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL |
| RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN |
| |
| OBJET |
| Programme d'aide à l'investissement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole |

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire Direction de l'Agriculture et des Territoires 1.22.75

PRESENTATION

La Commission Permanente du 11 décembre 2015 a adopté par délibération n°240, le programme départemental d'aide à l'investissement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) (programme 2017 n°10258W).

Le Département a voté une autorisation de programme de 500 000 € et l'inscription d'une enveloppe de 200 000 € de crédits de paiement lors du budget primitif 2017.

Toutefois, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole.

Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région, approuvée le 31 mars dernier lors du vote du Budget Primitif 2017, qui conformément à l'article 94 de la loi NOTRe autorise les aides aux investissements en faveur « d'organisations de producteurs».

Enfin, ces aides à l'investissement devront respecter les plafonds d'aide publique au titre du régime notifié SA 39618 « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ».

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Je vous propose de vous prononcer en faveur de la première répartition de 14 demandes de subvention, au titre de 2017, selon le tableau de propositions ciannexé au rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Monsieur le Délégué à l'agriculture, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau annexé au rapport, à 14 CUMA des subventions pour un montant total de 257 632,42 € au titre de l'aide à l'investissement des CUMA :
- signer les conventions avec les CUMA des Treize Vents, des Aigrettes, des Maîtres Verriers et de Libran selon le modèle type approuvé par délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône n°129 du 12 avril 2013 et annexées au présent rapport.

La dépense globale de 257 632,42 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'agriculture et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental